

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR



DATE : 13 février 2017
HEURE : 20 h 00
LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville

1. Ouverture de séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Questions de l'auditoire
 - 3.1.
 - 3.2.
 - 3.3.
4. Correspondances
 - 4.1.
 - 4.2.
 - 4.3.

5. **GREFFE**

- 5.1. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique ordinaire tenue le 9 janvier 2017 à 19 h 30
- 5.2. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures tenue le 9 janvier 2017 à 19 h 45
- 5.3. Acceptation de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017 à 20 h
- 5.4. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017 à 18 h 30
- 5.5. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2017 à 17 h
- 5.6. Affaires découlant des procès-verbaux
- 5.7. Adoption de la version finale du règlement numéro 1685-2016 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», de la zone 201 afin d'y autoriser la classe 6412, «Service de lavage d'automobiles», à l'intérieur de la catégorie «De réparations» du groupe «Services»
- 5.8. Règlement numéro 1687-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 8 800 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à l'intérieur d'une partie du périmètre urbain du secteur Ouest, de la rue des Berges et d'une partie du rang Saint-Étienne Nord (jusqu'au numéro civique 301)
 - 5.8.1. Résolution d'adoption du règlement numéro 1687-2017
 - 5.8.2. Résolution fixant une journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1687-2017
- 5.9. Adoption du règlement numéro 1688-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 4 600 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue Notre-Dame Sud (de l'usine de filtration jusqu'à la crossing Labrecque) ainsi que sur une partie du boulevard Vachon Sud (du ruisseau Carter jusqu'au numéro civique 1288 ainsi que le secteur de la Scierie Lemay incluant les quatre (4) résidences adjacentes)
 - 5.9.1. Résolution d'adoption du règlement numéro 1688-2017
 - 5.9.2. Résolution fixant une journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1688-2017
- 5.10. Adoption du règlement numéro 1689-2017 décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'installation de feux de circulation ainsi qu'au réseau d'égout pluvial et un emprunt de 400 000,00 \$
 - 5.10.1. Résolution d'adoption du règlement numéro 1689-2017
 - 5.10.2. Résolution fixant une journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1689-2017

- 5.11. Adoption du règlement numéro 1690-2017 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le parc industriel et un emprunt de 500 000,00 \$
 - 5.11.1. Résolution d'adoption du règlement numéro 1690-2017
 - 5.11.2. Résolution fixant une journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1690-2017
- 5.12. Projet du règlement 1691-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 13.5.4.2 intitulé «Hauteur» et l'article 13.5.4.5 intitulé «Matériaux autorisés» du chapitre 13 «Aménagement extérieur» afin de modifier les normes quant à la construction de plus d'un mur de soutènement en pierre naturelle
 - 5.12.1. Avis de présentation du règlement numéro 1691-2017
 - 5.12.2. Adoption du premier projet du règlement numéro 1691-2017
- 5.13. Projet du règlement 1692-2017 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'annexe 1, «Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2», en agrandissant les limites de la zone 204 à même une partie de la zone 108 afin d'y inclure les propriétés faisant partie du périmètre délimité au sud-est par l'avenue de l'Observatoire, au nord-est par la rue de Neptune et son prolongement, au nord-ouest par la limite arrière des propriétés bornant le côté nord-ouest de l'avenue de Vénus et au sud-ouest par le boulevard Vachon Nord ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications» de la zone 204 agrandie de façon à y ajouter la catégorie «Résidence provisoire» à l'intérieur du groupe «Habitations» et à permettre à l'intérieur des conditions d'implantation que la hauteur maximum soit de six (6) étages
 - 5.13.1. Avis de présentation du règlement numéro 1692-2017
 - 5.13.2. Adoption du premier projet du règlement numéro 1692-2017
- 5.14. Projet du règlement 1693-2017 amendant le règlement numéro 1531-2011 et ses amendements relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur une partie de la route Cameron, de la 1^{re} rue du Parc-Industriel, de la 2^e rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie, de façon à remplacer l'annexe A identifiant le territoire visé par l'application du règlement les propriétés faisant partie du périmètre délimité au sud-est par l'avenue de l'Observatoire, au nord-est par la rue de Neptune et son prolongement, au nord-ouest par la limite arrière des propriétés bornant le côté nord-ouest de l'avenue de Vénus et au sud-ouest par la limite arrière des lots bornant le côté nord-est du boulevard Vachon Nord ainsi que le lot 3 253 616 (incluant son accès sur une partie du lot 3 432 913 – chemin de fer)
 - 5.14.1. Avis de présentation du règlement numéro 1693-2017
 - 5.14.2. Adoption du premier projet du règlement numéro 1693-2017
- 5.15. Union des municipalités du Québec (UMQ) / Programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL)
- 5.16.
- 5.17.
- 5.18.
- 5.19.
- 5.20.

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 6.1. Acceptation des comptes pour la période du 23 janvier 2017 au 12 février 2017
- 6.2. Achat d'un portable et ses accessoires financés à même le fonds de roulement
- 6.3. Achat de deux (2) processeurs pour le serveur principal financés à même le fonds de roulement
- 6.4. Modification du financement de la dépense autorisée par la résolution numéro 2016-01-45 concernant le mandat de services professionnels en électricité du bâtiment du Centre Caztel
- 6.5.
- 6.6.
- 6.7.

7. URBANISME

- 7.1. Résolution fixant une séance d'information (13 mars 2017 à 19h15) pour l'étude de quatre (4) demandes de dérogations mineures, soit :
 - 7.1.1. Propriété sise au 1075 rue Notre-Dame Sud
Lot : 2 961 340 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la marge de recul avant de la résidence construite en 1982 à une distance de 8,5 mètres au lieu d'un minimum de 9,0 mètres tel qu'exigé au règlement de l'époque

- 7.1.2. Propriété sise au 245 route Chassé
Lot : 3 253 292 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la superficie de l'enseigne sur façade à 6,68 mètres carrés au lieu d'un maximum permis de 6,0 mètres carrés, tel qu'autorisé à l'article 11.3.4, catégorie «A», du règlement de zonage numéro 1391-2007
- 7.1.3. Propriété sise aux 207 boulevard Vachon Sud / 404 avenue Saint-Cyrille
Lot : 2 961 899 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre l'aménagement de cinq (5) espaces de stationnement tel que présenté au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre François Lehouillier daté du 12 janvier 2017 (dossier 28513), et ce, contrairement aux normes exigées au chapitre 9 intitulé «Stationnement hors rue» du règlement de zonage numéro 1391-2007, visant plus explicitement la tenue, la situation, les accès des espaces de stationnement ainsi que la dimension des allées de circulation
- 7.1.4. Propriété sise au 1186 boulevard des Peupliers
Lot : 3 253 587 du Cadastre du Québec
Dérogations : Reconnaître la marge de recul avant de la maison mobile construite en 1991 à une distance de 4,44 mètres au lieu d'un minimum de 4,6 mètres ainsi que la localisation de la galerie latérale droite à 0,44 mètre au lieu d'un minimum de 1,0 mètre, tels qu'exigés au règlement de l'époque, ainsi que reconnaître la superficie totale de deux (2) remises à 52,6 mètres carrés au lieu d'un maximum permis de 40,0 mètres carrés, contrairement aux normes stipulées au permis #91-06-156 émis le 3 juin 1991 et au permis #96-05-155 émis le 6 mai 1996
- 7.2. CPTAQ / Ville de Sainte-Marie (lot 5 477 294 du Cadastre du Québec)
- 7.3.
- 7.4.
- 7.5.

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1. Embauche de personnel, Programme Hiver 2017
- 8.2. Embauche d'un technicien en loisir
- 8.3. Reconnaissance d'organismes en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes*
 - 8.3.1. Carrefour Jeunesse Emploi de Beauce-Nord (CJEEN)
 - 8.3.2. Association de soccer de Sainte-Marie
 - 8.3.3. Association de baseball Beauce-Nord
- 8.4. *Club Cycliste Sainte-Marie (ancien Club de vélo de montagne et de route Vélo Savard) / versement d'une aide financière à un organisme associé reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et aux initiatives citoyennes*
- 8.5. Embauche de la coordonnatrice adjointe du programme Camp de jour 2017
- 8.6. Résolution d'entérinement de la *Déclaration des bibliothèques du Québec*
- 8.7. Adoption de la tarification des activités offertes lors de la *Semaine de relâche 2017* par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et non prévues dans le règlement de tarification numéro 1686-2016 et ses amendements
- 8.8. Adoption de la mise à jour de la *Politique d'embauche et de rémunération – Volet animation estivale* du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 8.9.
- 8.10.

9. PARCS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

- 9.1. Ratification de l'embauche de personnel / étudiante pour la surveillance de patinoires extérieures du Parc de la Famille, du Parc Drouin, du Parc de l'Éveil et du Parc de l'OTJ pour la saison hivernale 2016-2017
- 9.2. Service des parcs et des équipements récréatifs / acquisition de trois (3) chapiteaux
- 9.3. Service des parcs et des équipements récréatifs / acquisition d'une génératrice portative
- 9.4. Service des parcs et des équipements récréatifs / acquisition d'un système de son pour le Centre Récréatif
- 9.5.
- 9.6.
- 9.7.

10. INGÉNIERIE

- 10.1. Travaux d'aménagement du poste de police de la Sûreté du Québec / autorisation et ratification des directives de changement numéros 40, 41, 42, 43 et autres modifications ainsi que modification de la résolution numéro 2016-12-809
- 10.2. Ajout d'un dégrilleur au poste de pompage Chassé / autorisation et ratification des directives de changement numéros DC-01R1 et DC-02
- 10.3. Travaux de renforcement de la suppression du réservoir Bisson / autorisation et ratification des directives de changement numéros DC-01, DC-02, DC-04 et DC-06
- 10.4. Signatures d'un contrat pour l'entretien ménager des locaux administratifs de la section SDEM de l'immeuble sis au 640-644 route Cameron pour une période de douze (12) mois débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2017
- 10.5. Dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle révisée (année 2017) dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec (TECQ 2014-2018) pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie et d'autres types d'infrastructures
- 10.6. Travaux de remplacement de la pompe numéro 2 du poste de pompage des Berges / achat d'une pompe
- 10.7. Acceptation des soumissions pour l'acquisition d'une camionnette neuve de l'année 2017, à cabine multiplace (4 portes), de catégorie ½ tonne et à 4 roues motrices
- 10.8. Autorisation d'aller en appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à l'intérieur d'une partie du périmètre urbain du secteur Ouest, de la rue des Berges et d'une partie du rang Saint-Étienne Nord (jusqu'au numéro civique 301)
- 10.9. Autorisation d'aller en appel d'offres public et par voie électronique pour les travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue Notre-Dame Sud (de l'usine de filtration jusqu'à la crossing Labrecque) ainsi que sur une partie du boulevard Vachon Sud (du ruisseau Carter jusqu'au numéro civique 1288 ainsi que le secteur de la Scierie Lemay incluant les quatre (4) résidences adjacentes)
- 10.10. Réalisation d'un audit quinquennal de l'usine de production d'eau potable
- 10.11. Servitude de droits réels et perpétuels d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du lot 2 960 718 (avenue du Pont), propriété de *Constructions Pro-Jem inc.* / nomination d'un notaire (remplacement de la résolution numéro 2017-01-78)
- 10.12. Travaux de démolition de l'ancienne usine de filtration (annulation de la résolution numéro 2017-01-48) et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
- 10.13. Disposition de lixiviat du CRGD (lieu d'enfouissement sanitaire) de la MRC de La Nouvelle-Beauce
- 10.14.
- 10.15.
- 10.16.

11. TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation au Service des travaux publics d'aller en appel d'offres pour différents travaux et/ou projets prévus en 2017
- 11.2. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fabrication de bordures moulées pour des travaux prévus au programme des dépenses en immobilisations en 2017
- 11.3. Demande au ministère de la Sécurité publique / désignation de la Ville de Sainte-Marie dans le cadre du *Programme général d'aide financière concernant la réalisation de travaux préventifs de bris de couvert de glace dans différents cours d'eau – Hiver 2017*
- 11.4.
- 11.5.

12. SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1. Location du système de communication radio pour une période de douze (12) mois débutant le 15 mai 2017
- 12.2. Acquisition d'une piscine de 1 500 gallons et toile de protection
- 12.3. Acquisition d'un ventilateur à pression positive électrique
- 12.4.
- 12.5.
- 12.6.

13. DIRECTION GÉNÉRALE

- 13.1. Aide financière
 - 13.1.1. Festival d'orgue de Sainte-Marie, édition 2017
 - 13.1.2. Corporation de la mise en valeur de la Résidence Vachon
 - 13.1.3. Société Historique Nouvelle-Beauce
 - 13.1.4.
 - 13.1.5.
 - 13.1.6.
 - 13.2. Renonciation par la Ville de Sainte-Marie à son droit de préférence d'achat sur l'acquisition de l'immeuble et des biens patrimoniaux appartenant à la *Société Alzheimer Chaudière-Appalaches* (lot 2 961 129 du Cadastre du Québec)
 - 13.3.
 - 13.4.
 - 13.5.
 - 13.6.
14. Questions de l'auditoire
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

/CF